

DELIBERATION N° 08 - CESSIONS D'EMPRISES COMMUNALES

Rapporteur : M. DUSSAULX

Dans le cadre du projet d'extension de son site d'habitation situé à la jonction des rues Saint Blaine et Paul Verlaine, Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH 33 boulevard de la Mothe BP 80610 54010 Nancy cedex), représentée par son directeur général Lionel MAHUET, projette l'acquisition de trois parcelles appartenant à la commune (espaces verts et chemin). Leur utilisation apparaît indispensable à la réalisation du projet, dans la mesure où elles permettront de supporter les places de stationnement requises par la réglementation.

Ces parcelles sont cadastrées section AH 144 (636 m²), AH 146 (217 m²) et AH147 (337 m²), totalisant 1 190 m². Compte tenu de l'avis du service des Domaines et de l'affectation prévue pour ces emprises, le prix de vente a été proposé à hauteur de 25 € par mètre carré, ce qui représente un prix de vente à hauteur de 29 750 €. MMH a donné son accord écrit sur ce tarif.

Il convient en outre de décider de la désaffectation des parcelles citées, en tant qu'espaces verts et cheminement piétons, ainsi que de les déclasser du domaine public.

La vente de ces parcelles contribuera à l'effort porté par la commune de Ludres pour atteindre le seuil de 20 % de logements aidés imposé par la Loi.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a donné un avis favorable le 24 mars 2016.

Intervention de Monsieur le Maire :

MMH est propriétaire de terrains mais n'avait pas continué les constructions par manque de places de stationnement. Il était hors de question que les voitures se stationnent le long de la route. Nous avons donc décidé de céder des emprises derrière les bâtiments, contre la voie de chemin de fer afin de les aménager et ainsi obliger les locataires à s'y stationner.

Cela permet de valoriser les terrains. A 25 € le m², je pense que c'est une opération tout à fait convenable, sur la base des prix des domaines.

Cette vente permettra également d'atteindre progressivement le seuil de 20% de logements aidés imposé par la loi. En effet, nous sommes obligés de les réaliser dans les meilleurs délais. Depuis cette année, nous sommes à nouveau astreints à payer des pénalités car la baisse de la population est inférieure à 2% depuis 2011 (date de référence). De plus, nous n'aurons plus à entretenir ces terrains.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prononcer la désaffectation des parcelles cadastrées section AH 144 (636 m²), AH 146 (217 m²) et AH147 (337 m²) ;

- de décider du déclassement des parcelles cadastrées section AH 144 (636 m²), AH 146 (217 m²) et AH147 (337 m²) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession des parcelles cadastrées section AH 144 (636 m²), AH 146 (217 m²) et AH147 (337 m²) totalisant 1 190 m², au tarif de 25 €/m², ce qui représente un prix de vente de 29 750 € hors frais et taxes, à Meurthe-et-Moselle Habitat, (33 boulevard de la Mothe BP 80610 54010 Nancy cedex) représentée par son directeur général Lionel MAHUET ;

- de désigner Maître GAUTHIER, notaire, pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Les recettes sont prévues au budget primitif 2016.